

L'hon. M. Sauvé: Le député de Charlevoix a détenu ce portefeuille pendant quelques semaines avant les élections de 1963.

M. Barnett: De toute façon, si je tiens à parler de la région d'origine des ministres qui ont détenu ce portefeuille depuis la récente institution du ministère, depuis 1960, c'est que cela provient peut-être du fait que l'industrie forestière et les forêts du Canada représentent une très importante ressource naturelle d'une extrémité à l'autre du pays.

J'imagine que l'on pourrait profiter de l'étude des crédits du ministre pour se lancer dans un exposé de l'importance de l'industrie forestière, du point de vue de notre économie tout entière, du rôle qu'elle joue dans le domaine des exportations et, du même coup, dans l'équilibre de notre commerce extérieur, et ainsi de suite. Mais la plupart des députés et même des Canadiens savent tout cela, je pense, et un exposé d'envergure dans ce sens serait peu utile aujourd'hui au cours de l'étude des crédits. Monsieur le président, je voudrais maintenant signaler au comité et au ministre que les fonctions et le travail du ministère en question sont peut-être beaucoup moins connus et appréciés des Canadiens, sans doute parce qu'il s'agit d'un nouveau ministère, ensuite en raison du domaine de juridiction bien particulier des forêts et de l'industrie forestière.

• (4.00 p.m.)

Je sais que le ministère n'a pas été créé de toutes pièces et qu'en partie il s'agissait d'y grouper certains services fédéraux déjà établis à Ottawa. Si je ne me trompe, les travaux de recherche du ministère actuel des Forêts se faisaient, avant sa création, par l'intermédiaire du ministère de l'Agriculture.

En examinant ces prévisions budgétaires, on constate qu'elles se limitent, sauf erreur, à deux domaines fondamentaux: d'une part, aux programmes de recherche; d'autre part, à un programme d'aide né d'ententes conclues avec les provinces au sujet de la sylviculture qui, d'après la constitution, relève des provinces.

Comme je viens de la Colombie-Britannique, où cette industrie est la plus importante de notre économie, j'avoue être fort tenté d'entamer une discussion qui peut-être conviendrait mieux à l'Assemblée législative provinciale, où l'administration, la mise en valeur, la récolte, la commercialisation et la

fabrication de nos produits forestiers constituent à juste titre un sujet très riche de débats.

Je comptais ne pas céder du tout à la tentation vu que la compétence dans ce domaine est partagée. Mais j'ai changé d'idée après avoir entendu les remarques faites tout à l'heure par le député de Cariboo, car il m'a semblé qu'elles auraient mieux convenu à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, vu qu'il ne tarissait pas d'éloges à l'égard du ministre des Forêts de cette province, l'honorable Ray Williston. Comme il a abordé le sujet, monsieur le président, j'aimerais exprimer mon opinion. Bien que la plupart des représentants de la Colombie-Britannique admettent que M. Williston a beaucoup de talent et d'énergie, sa façon d'administrer l'industrie forestière n'en prête pas moins à de vives controverses. A mon avis, M. Williston ne fait que perpétuer une erreur fondamentale du gouvernement de coalition formé par les libéraux et les conservateurs de l'époque. Le fait d'avoir perpétué cette erreur fondamentale a nui aux intérêts actuels et futurs que les habitants de la Colombie-Britannique possèdent dans leur patrimoine forestier.

M. Patterson: Nous ne voyons pas les choses de cette façon.

M. Barnett: Le député «dit de cette façon». Je réponds au député de Fraser-Valley qu'il est regrettable qu'une grande partie des forêts qui couvraient autrefois sa circonscription aient été coupées sans merci depuis longtemps. Il ne lui est peut-être pas donné comme à moi, dans ma propre circonscription de Comox-Alberni, de voir comment on administre nos forêts.

J'aimerais maintenant consacrer quelques minutes à la façon dont on aborde ces prévisions budgétaires. Le ministre se rappellera sans doute que le député de Timiskaming (M. Peters) a signalé l'autre jour que les prévisions budgétaires du ministère de l'Agriculture avaient été déférées à un comité permanent de la Chambre pour examen et ajouté que certaines questions se rapportant à l'ARDA et le chapitre de ses prévisions budgétaires, qui figurent sous le titre de l'aménagement rural, touchent de près à certaines questions agricoles.